

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le: 11.06.2024

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S

soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

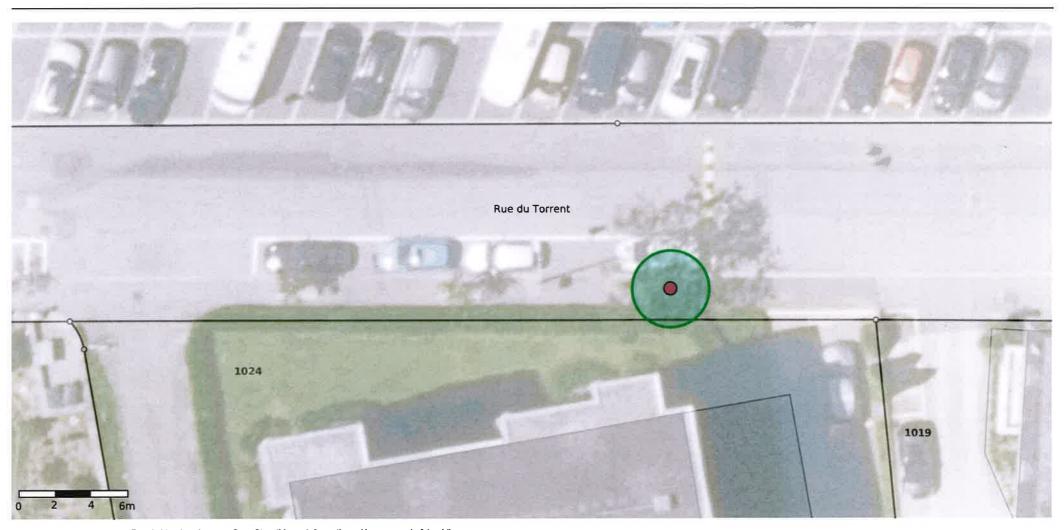
Dossier No DP 333/62/2024

Responsable communal: M. Stéphane Grand

Visite sur place : 12.06.2024 Arbre(s) dangereux : ⊠ OUI □ NON							
En présence de : M. Paulo Rodrigues – Garde-parc de la Commune de Montreux							
A remplir par le requérant de l'abattage							
A. In	tervenants:	Raison sociale ou adresse					
Propi	riétaire	Commune de Montreux					
		1820 Montreux					
_							
Dema	Demandeur Commune de Montreux, service des espaces publics						
A remplir par le requérant de l'abattage							
B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre							
Adresse		Rue du Torrent – 1815 Clarens					
Parcelle No		DP 333					
A remplir par le requérant de l'abattage							
C. Motif(s) de la demande							
Motifs invoqués par le requérant : Arbre dépérissant, présente des fortes cavités.							
A remplir par le responsable communal							
D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre							
No				7	v(a) (d 2	Valeur du sujet	
NO	Nom scientifi	que	Nom français	Remarque 130 cm du		en CHF	
1	Cercis siliquastrum		Arbre de Judée	36 cm			

E. Motifs admis selon la LPrPNP								
	Risques sécuritaires o	u phytosanitaires avér	rés					
	Entrave avérée à l'exploitation agricole							
	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)							
	Aucun motif invocable selon la LPrPNP							
Remarque(s) du responsable communal :								
F. Préavis du service des espaces publics								
	favorable à l'abattage							
	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)							
	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.							
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité								
\boxtimes	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)							
	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)							
	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :							
	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage							
Autres recommandation d'entretien :								
H. Compensation prévue								
	Nouvelle plantation: 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation							
	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)							
I. Affichage au pilier public								
Date d'affichage au pilier public : du 25.06.2024 au 24.07.2024								
J. Remarque(s) éventuelle(s)								
Le collaborateur technique : Stéphane Grand Date : 18 Jun 2024 Visa :								
Le chef de service :		Patrick Aubort	Date : 18 16.16 Visa :					
La directrice :		Irina Gote	Date : 13 /m 2027 Visa :					





© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



DP 333, Rue du Torrent

Demande d'abattage d'un Cercis siliquastrum (Arbre de Judée)

Echelle : 1:200 Coordonnées : 2'557'873 / 1'143'373 Date d'impression : 12.06.2024

